

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/02/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250204-140660-DE-1-1

**Séance du mardi 4 février
2025
D-2025/32**

Date de mise en ligne : 07/02/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 4 février 2025, à 14h02,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Guillaume MARI présent à partir de 14h30, Madame Pascale BOUSQUET-PITT présente à partir de 14h40, Madame Nadia SAADI présente à partir de 16h15, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 16h17

Excusés :

Madame Isabelle FAURE, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Subventions de fonctionnement Animation Quartiers Politique de la Ville. Programmation 2025. Autorisation. Décision

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le tissu associatif bordelais et les structures locales jouent un rôle essentiel dans l'animation et le développement social des territoires.

La Ville de Bordeaux, dans le cadre de la politique en faveur des quartiers prioritaires de la Ville souhaite soutenir les associations bordelaises répondant à des enjeux sociaux, économiques et culturels.

2024 a été une année charnière pour tous les acteurs des quartiers prioritaires de Bordeaux.

Première année officielle du nouveau contrat de ville métropolitain 2024-2030, 2024 a été une année de mobilisation pour les associations qui ont contribué à la concertation autour de l'écriture de la convention territoriale de Bordeaux.

Dans un contexte financier tendu et incertain, de nombreuses associations ont sollicité la Ville pour des aides exceptionnelles ou des augmentations plus pérennes des subventions. Des demandes de financement des acteurs ont été instruites en priorisant les actions structurantes pour les habitants des quartiers prioritaires.

Par cette délibération la Ville souhaite réitérer son soutien à ces structures, qui favorisent l'inclusion, réduisent les inégalités et participent à la construction d'un cadre vie apaisé.

Des subventions de fonctionnement sont accordées au titre de l'année 2025 permettant de renforcer leur rôle d'acteurs de proximité et de relais entre les habitants et les institutions.

Dans le cadre du contrat de ville sont financées les associations répondant aux objectifs fixés :

- Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitants
- Faire des quartiers des territoires dynamiques en favorisant le parcours d'insertion des habitants
- Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier
- Développer le pouvoir d'agir des habitantes et habitants pour en faire des acteurs de leur territoire et de leur parcours

Dans une logique de confortation de l'action de ces acteurs de proximité les subventions de fonctionnement ont été privilégiées.

C'est un choix fort de la ville qui mobilise, en plus de tous ses moyens de droits communs, des crédits spécifiques pour soutenir le renfort nécessaire des actions dans les quartiers prioritaires.

L'ensemble de ces subventions de fonctionnement constitue un socle qui sera complété par des cofinancements d'autres institutions et par des actions retenues dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.

Par ailleurs, conformément à la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux du 17/12/2024, afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de la Ville de Bordeaux, des acomptes provisionnels ont été versés en début d'exercice 2025, tel que précisé dans le tableau ci-après.

L'ensemble des subventions présentées dans cette délibération représente un total de 802 600 €. Veuillez noter que certaines associations n'ont pas pu fournir à la ville les éléments administratifs nécessaires au traitement de leur dossier. Nous sommes en dialogue avec elles et le vote de leur subvention de fonctionnement se fera dès que possible lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à :

- Attribuer aux organismes cités, un montant total de 802 600 € réparti comme indiqué en annexe
- A faire procéder au versement de ces sommes sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2025, fonction 420 compte 65748-657358
- A signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Monsieur Vincent MAURIN

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER

Porteur	Montant 2025	Montant 2024
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET MEDIATION INTERCULTURELLE - AMI	8 000 €	8 000 €
AMICALE LAIQUE BENAUGE	1 500 €	-
AS CHARLES MARTIN	5 500 €	3 000 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	5 000 €	-
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES - ASTI	8 000 €	8 000 €
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	15 000 €	15 000 €
ATELIER GRAPHITE	35 000 €	35 000 €
BOXING CLUB ALAMELE	12 000 €	3 100 €
CACIS	4 500 €	-
CAP D'AGIR	8 000 €	8 000 €
CAP SCIENCES	5 000 €	5 000 €
CHAHUTS	18 500 €	18 500 €
COLLECTIF DE RESSOURCES BORDEAUX-NORD	22 000 €	22 000 €
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD-OUEST - CLAP SUD-OUEST	10 000 €	8 000 €
CONSEIL CITOYENS BACALAN	5 000 €	5 000 €
CULTURES DU COEUR GIRONDE	10 000 €	9 000 €
DROP DE BETON	3 000 €	5 000 €
ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	1 500 €	1 500 €
GARAGE MODERNE	12 500 €	10 000 €
GIPREB - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REUSSITE EDUCATIVE DE BORDEAUX	220 000 €	100 000 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	9 500 €	5 500 €
HALLE DES DOUVES	5 000 €	5 000 €
IKIGAI	5 000 €	5 000 €
INSTITUT TELEMAQUE	2 000 €	1 500 €
LA CABANE A GRATTER	3 000 €	3 000 €
L'ATELIER DES BAINS DOUCHES	3 000 €	6 000 €
LE BOCAL LOCAL	8 600 €	26 000 €

Porteur	Montant 2025	Montant 2024
LE CERISIER - APSARAS	5 500 €	7 000 €
LE PETIT PARC	8 000 €	5 000 €
LES CAPRICES DE MARIANNE	4 000 €	4 000 €
MASCARETS	6 000 €	6 000 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	15 000 €	-
PIMMS MAISON FRANCE SERVICE	60 000 €	60 000 €
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	70 000 €	68 000 €
RICOCHET SONORE	8 000 €	8 000 €
SAVEURS QUOTIDIENNES	3 000 €	5 000 €
SPORT ADDICT	14 000 €	10 000 €
SURF INSERTION	14 000 €	14 000 €
UFOLEP 33	6 000 €	6 000 €
UNIS CITE	118 000 €	118 000 €
UTOPIK FACTORY	5 000 €	5 000 €
ZEKI	20 000 €	12 000 €
	802 600 €	644 100 €

CONTRIBUTIONS EN NATURE ACCORDEES AUX ORGANISMES EN 2023	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET MEDIATION INTERCULTURELLE - AMI	60,00 €
LE CERISIER - APSARAS	1 228,50 €
AS CHARLES MARTIN	5 281,45 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	219,00 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES - ASTI	19 734,00 €
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	38 933,50 €
BOXING CLUB ALAMELE	24 015,00 €
CACIS	265,45 €
CAP SCIENCES	1 861,47 €
CHAHUTS	49 480,50 €
COLLECTIF DE RESSOURCES BORDEAUX-NORD	2 817,39 €
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD-OUEST - CLAP SUD-OUEST	222,00 €
CONSEIL CITOYENS BACALAN	5 227,00 €
CULTURES DU COEUR GIRONDE	480,00 €
ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	264,00 €
GARAGE MODERNE	2 769,27 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	118 707,15 €
HALLE DES DOUVES	6 924,64 €
INSTITUT TELEMAQUE	209,82 €
LA CABANE A GRATTER	1 383,01 €
LE PETIT PARC	1 987,38 €
LES CAPRICES DE MARIANNE	867,00 €
MASCARETS	3 731,00 €

PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	34 528,05 €
PIMMS MAISON FRANCE SERVICE	2 905,15 €
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	572,00 €
RICOCHET SONORE	1 149,12 €
SAVEURS QUOTIDIENNES	324,00 €
SPORT ADDICT	28 521,30 €
SURF INSERTION	1 568,00 €
UNIS CITE	5 660,23 €